

Le bruit routier

Haute-Goulaine

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dépassant la valeur-seuil de 68dB(A) sur 24h (Lden)

Description de la carte :
Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les zones où les niveaux sonores, issus exclusivement du trafic routier, dépassent la valeur-seuil selon l'indicateur Lden.

Avertissements :
Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme.

Informations supplémentaires
Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

Pour toutes questions et précisions sur le mode de réalisation de cette carte, se reporter à la notice explicative.

